

Séance publique du 18 décembre 2007

Délibération n° 2007-4626

commission principale : finances et institutions

objet : **Emprunt de financement, à court ou moyen terme, des équipements pour 2007 - Budget principal**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 novembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2005-2950 en date du 19 septembre 2005, monsieur le président a été autorisé à signer un contrat d'ouverture de crédit avec la Caisse d'épargne, contrat transféré au Crédit foncier et destiné, tout d'abord, à financer à court ou moyen terme, les équipements de la collectivité et, ensuite, à lui permettre d'ajuster sa trésorerie.

A l'occasion de la clôture budgétaire, en décembre de l'exercice 2007, la Communauté urbaine entend procéder à la consolidation des fonds appelés dans ce contrat, à hauteur de 60 000 000 € au plus, afin de constater, au compte 16, les ressources qui lui ont permis de financer sa section d'investissement au cours de l'exercice 2007.

De même, au début de l'exercice 2008, la Communauté urbaine procédera à un remboursement anticipé, à hauteur de 60 000 000 € au plus, les fonds correspondants étant à nouveau suivis à partir de cette date, hors budget, par le comptable dans les comptes financiers, conformément aux circulaires ministérielles en date des 22 février 1989 et 7 février 1995 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à encaisser 60 000 000 € à la fin de 2007 et à les rembourser dès que possible en 2008.

2° - Les crédits budgétaires seront inscrits en dépenses et en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 164 490.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,